



Greffe d'organes : 9^e colloque international France-Maghreb organisé par l'Agence de la biomédecine à Paris

Les 20 et 21 mai prochain se tiendra, à la Cité internationale universitaire de Paris, le 9^e Colloque France Maghreb sur la transplantation, organisé par l'Agence de la biomédecine en étroite collaboration avec des équipes médicales algériennes, marocaines et tunisiennes. Le contexte épidémique a orienté la thématique de travail retenue cette année : *Prélèvement et transplantation COVID 19 : comment maintenir et pérenniser le don et la greffe en période et au décours d'une crise ?*

Depuis 2003, le Colloque France-Maghreb (CFM) permet de créer des échanges entre les pays du Maghreb et la France sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Véritable laboratoire de réflexion sur les programmes de coopération et sur les politiques menées dans le domaine du don et de la greffe, il se déroule tous les deux ans et s'organise à tour de rôle dans chacun des pays participants.

A travers les échanges qu'il construit, ce colloque contribue à améliorer l'activité de prélèvement et de greffe dans chaque pays. Ce n'est ni un congrès médical, ni une manifestation scientifique mais une rencontre dédiée à la coopération opérationnelle pour favoriser l'activité de greffe et de prélèvement dans les pratiques hospitalières. Les groupes thématiques, formés en amont du colloque et qui se sont réunis au cours des 6 derniers mois, se retrouvent cette année à Paris pour restituer leurs travaux et formuler des recommandations, à mettre en œuvre dans les pays.

« A travers l'animation de ce réseau, l'Agence de la biomédecine révèle non seulement sa dimension internationale, mais aussi sa capacité à fédérer les expertises pour faire progresser le don et la greffe, explique le Pr. Michel Tsimaratos, Directeur adjoint en charge de la politique médicale et scientifique de l'Agence. Au-delà des spécificités de chaque pays, les enjeux se rejoignent : sensibiliser les publics à l'importance du don, sanctuariser l'activité de transplantation dans les établissements de soin. Quand on sait la proximité qui unit nos populations, travailler ensemble sur les bonnes pratiques et les recommandations avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie est, plus que jamais, dans la stratégie scientifique internationale de l'Agence de la biomédecine. »

Sous l'égide d'un comité de pilotage, d'un comité scientifique et d'un comité d'organisation, 4 groupes, chacun piloté par un pays différent, présenteront leurs travaux cette année :

- Groupe de travail 1 : *Pistes d'amélioration pour le don : tous donneurs confondus.* Ce groupe est piloté par la France.
- Groupe de travail 2 : Amélioration de l'inscription en liste d'attente pour tous les patients, notamment pédiatriques : tous organes confondus.
 Ce groupe est piloté par la Tunisie.
- Groupe de travail 3 : Modalités globales de mise en place et de soutien de l'activité de prélèvement et de greffe – Structures hospitalières : organisation et rôle de l'hôpital, des instances, de la direction et des tutelles.
 Ce groupe est piloté par le Maroc.



Agence relevant du ministère de la Santé

Groupe de travail 4 : Modalités globales de soutien de l'activité de prélèvement et de greffe –
Financement en temps normal et en temps de crise : mesures complémentaires et
mutualisation des moyens humains et matériels et financiers.
 Ce groupe est piloté par l'Algérie.

Le colloque se tient vendredi 20 et samedi 21 mai à la Cité internationale universitaire de Paris. Pour plus de détails : www.agence-biomedecine.fr

A propos de l'Agence de la biomédecine

L'Àgence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines.

L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

Contact presse:

Agence de la biomédecine : presse@biomedecine.fr , 01 55 93 69 43